

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 586

12 avril 2007

### SOMMAIRE

Aiggre Dutch Holdings S.à r.l. ....	28123	LISA Lux S.A. ....	28114
Allied Domecq Stadthofstrasse B.V. ....	28082	Mediterranee Investors Group S.A. ....	28100
Altair Holding S.A. ....	28101	One S.A. ....	28087
Arcipelagos Sicav ....	28084	Pan European Real Estate Invest ....	28114
Athena Venture Capital Holding S.A. ....	28123	Parilux S.A. ....	28086
Baldur S.A. ....	28105	"Praetor Global Fund" ....	28100
Bionatural S.A. ....	28113	Raiffeisen ICZ (Luxembourg) S.A. ....	28088
Canisse S.A. ....	28102	Raiffeisen R02 (Luxembourg) S.A. ....	28085
Cargoleasing S.A. ....	28109	ROUFF S.C.I., société civile immobilière .....	28107
Centenary Holdings ....	28128	Samuel Manu-Tech Hungary Servicing Company Limited by Shares Luxembourg branch ....	28093
Cervin Development S.à r.l. ....	28099	Sella Bank Luxembourg S.A. ....	28089
Concertine S.A. ....	28085	Senior Investments S.A. ....	28119
Derketo Holding S.A. ....	28085	Senit S.à r.l. ....	28115
Donegal Wind S.à r.l. ....	28124	SIFC Development Holding S.à r.l. ....	28096
Eurober Lux S.A. ....	28103	SIFC Hotel Development S.à r.l. ....	28120
Eurofeed Holding S.A. ....	28128	SIFC Office & Retail S.à r.l. ....	28093
Evro Investment Group S.A. ....	28101	Société Luxembourgeoise de Sophrologie a.s.b.l. ....	28090
Express Transports National et Internatio- nal ....	28117	Taylor Woodrow Finance (Gibraltar) 2005 Limited ....	28088
G.B.I. Trading S.A. ....	28102	Tekhnologia ....	28113
Geiranger S.A.H. ....	28089	Trans Speed Europeen S.A. ....	28103
Gerifonds (Luxembourg) S.A. ....	28112	Tri Investments European Residential Pro- perty Fund (EU candidate) S. à r.l. ....	28096
Gérifonds (Luxembourg) S.A. Holding ...	28112	Tri Investments European Residential Pro- perty Fund (EU member) S. à r.l. ....	28090
Hecos Holding S.A. ....	28086	VPA Holding S.A. ....	28099
HSH N Asset Management Holding S.A. .....	28101		
HSH N Asset Management S.A. ....	28101		
HSH N Investment Management S.A. ...	28106		
Inversiones Bren S.A. ....	28087		
Itaca S.A. ....	28089		
JK Luxe S.A. ....	28106		

**Allied Domecq Stadthofstrasse B.V., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 71.543.

In the year two thousand and six, on the eighteenth day of December.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

the company HIRAM WALKER-GOODERHAM & WORTS LIMITED, a company organized as a private limited company under the laws of the Province of Ontario (Canada) having its registered office at 2072 Riverside Drive East, Windsor, Ontario N84 4S5 (Canada),

here represented by Maître Michel Bulach, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney issued under private seal on 8 December 2006,

which power of attorney after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the notary will remain attached to the present minutes and be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party is the sole member («associé») of the company ALLIED DOMEQCQ STADTHOFSTRASSE B.V., a private company with limited liability incorporated under the laws of the Netherlands, having its corporate seat in Breda (the Netherlands) and its principal establishment and seat of effective management in Luxembourg at 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, pursuant to a deed received by Maître Alex Weber, notary, residing in Bascharage, acting as deputy for Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, on August 31, 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 877 on November 22, 1999 («the Company»).

The appearing party, represented as here above stated, having acknowledged that the board of managing directors has been given sufficient opportunity to advise it on the resolutions set out below, has requested the undersigned notary to state the following resolutions that it takes in its capacity as sole member of the Company:

*First resolution*

The sole member acknowledges and approves the decision taken by the board of managing directors of the Company to close its Swiss branch effective as per the beginning of the day immediately after the date hereof.

*Second resolution*

The sole member resolves to transfer the principal establishment and seat of effective management of the Company from the Grand-Duchy of Luxembourg to the Netherlands at Stadionstraat 38, 4815 NG Breda, without liquidation nor discontinuance of the legal personality of the Company, such transfer being effective as per the beginning of the day immediately after the date hereof.

*Third resolution*

The sole member resolves to amend, such amendment being effective as per the beginning of the day immediately after the date hereof, the header and the first paragraph of article 2 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

«Corporate seat. Branches and offices.

2.1 The company has its corporate seat in Breda (the Netherlands).»

*Fourth resolution*

The sole member resolves to terminate the mandates of Mr Michael McDonald, Mr. Jacques Joseph Jean-Pierre Schwertzer and Mr Claude Gabriel Steinmetz as managing directors («gérants») of the Company and to grant them full and final discharge for their mandates, such termination and discharge being effective as per the beginning of the day immediately after the date hereof.

*Fifth resolution*

The sole member resolves to appoint the following persons as new managing directors of the Company for an unlimited duration:

1. Jean-Marc Charles Julien Bryskere, born in Brussels, Belgium, on 19 June 1965;

2. Alastair Brian Scott, born in Bellshill, United Kingdom, on 5 January 1969,

such appointment being effective as per the beginning of the day immediately after the date hereof.

*Sixth resolution*

The sole member resolves to terminate the existence of the reserve which is prescribed by section 197, paragraph 4 of the Luxembourg Law of the fifteenth day of August nineteen hundred fifteen concerning the commercial companies and to credit the balance thereof to the general reserves of the Company, such termination and credit being effective as per the beginning of the day immediately after the date hereof.

*Seventh resolution*

The sole member resolves to authorise each lawyer and paralegal working at the offices of DE BRAUW BLACKSTONE WESTBROEK N.V. in the Netherlands to execute the notarial deed amending the articles of association of the Company in conformity with the above third resolution.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present deed.

**Es folgt die deutsche Übersetzung:**

Im Jahre zweitausendsechs, am achtzehnten Dezember.

Vor dem Maître Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Es erschien die Gesellschaft HIRAM WALKER-GOODERHAM & WORDS LIMITED, eine als Gesellschaft mit beschränkter Haftung organisierte Gesellschaft gegründet unter dem Recht von Ontario (Kanada) mit Gesellschaftssitz in 2072 Riverside Drive East, Windsor, Ontario N84 4S5 (Kanada).

hier vertreten durch Maître Michel Bulach, Jurist, mit Amtssitz in Luxemburg,

unter Vorlage einer am 8. Dezember 2006 ausgestellten, privatrechtlichen Vollmacht, welche nach Unterzeichnung ne varietur von dem Bevollmächtigten und dem Notar gegenwärtiger Urkunde paraphiert beigebogen und mit derselben einregistriert wird.

Die erschienene Partei ist der alleinige Gesellschafter («associé») der Gesellschaft ALLIED DOMEQC STADTHOFSTRASSE B.V., eine unter dem Recht der Niederlande gegründete Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz in Breda (Niederlande) und Hauptsitz sowie effektivem Verwaltungssitz in 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxemburg, entsprechend einer Urkunde aufgenommen durch Maître Alex Weber, Notar mit Amtssitz in Bascharage, handelnd in Vertretung für Maître Léon Thomas, bekannt als Tom Metzler, Notar mit Amtssitz in Luxembourg-Bonnevoie, am 31. August 1999, veröffentlicht im «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C» Nummer 877 vom 22. November 1999 (die «Gesellschaft»).

Die erschienene Partei, vertreten wie zuvor angegeben, hat zur Kenntnis genommen, dass dem Verwaltungsrat ausreichende Möglichkeit gegeben wurde, um ihn hinsichtlich der unten dargelegten Beschlüsse zu beraten, und bat den unterzeichnenden Notar folgende Resolutionen zu beurkunden, welche es als alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft beschloss:

*Erster Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter bestätigt und erkennt die Entscheidung des Verwaltungsrates der Gesellschaft an, die Schweizer Zweigniederlassung unverzüglich mit dem Beginn des Tages, der auf diesen folgt, zu schliessen.

*Zweiter Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschließt, ohne Liquidation und ohne Unterbrechung des rechtlichen Bestandes der Gesellschaft, den Hauptsitz und den effektiven Verwaltungssitz der Gesellschaft vom Großherzogtum Luxembourg in die Niederlande, Stadionstraat 38, 4815 NG Breda, zu verlagern; wobei die Verlagerung unverzüglich mit dem Beginn des Tages, der auf diesen folgt, in Kraft tritt.

*Dritter Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschließt die Überschrift und den ersten Paragraphen des Artikel 2 der Gesellschaftssatzung zu ändern, wobei die Änderung unverzüglich mit dem Beginn des Tages, der auf diesen folgt, in Kraft tritt, und welcher zukünftig wie folgt zu lesen sein soll:

«Gesellschaftssitz. Zweigniederlassung und Büros.

«2.1 Die Gesellschaft hat ihren Gesellschaftssitz in Breda (Niederlande).»

*Vierter Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschließt die Mandate von Herrn Michael McDonald, Herrn Jacques Joseph Jean-Pierre Schwertzer und Herrn Claude Gabriel Steinmetz als Verwaltungsratsmitglieder («gerants») der Gesellschaft aufzuheben und ihnen volle und endgültige Entlastung ihrer Mandate zu gewähren, wobei die Aufhebung unverzüglich mit dem Beginn des Tages, der auf diesen folgt, in Kraft tritt.

*Fünfter Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschließt folgende Personen als neue Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit zu ernennen:

1. Jean-Marc Charles Julien Bryskere, geboren in Brüssel, Belgien, am 19. Juni 1965;
  2. Alastair Brian Scott, geboren in Bellshill, Vereinigtes Königreich, am 5. Januar 1969,
- wobei die Ernennung unverzüglich mit dem Beginn des Tages, der auf diesen folgt, in Kraft tritt.

*Sechster Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschließt den Bestand der Reserve, welches gemäß Sektion 197, Paragraph 4 des Luxemburger Gesetzes vom fünfzehnten August neunzehnhundertfünfzehn betreffend die Handelsgesellschaften vorgeschrieben ist, aufzuheben und das Guthaben hiervon auf die Generalreserve zu verbuchen, wobei die Aufhebung unverzüglich mit dem Beginn des Tages, der auf diesen folgt, in Kraft tritt.

*Siebter Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschließt jeden Rechtsanwalt, jeden Notaranwärter und jeden juristischen Mitarbeiter des Büros DE BRAUW BLACKSTONE WESTBROECK N.V. in den Niederlande zu bevollmächtigen, die notarielle Urkunde anzufertigen, welche die Gesellschaftssatzung dem dritten Beschlusses konform abändert.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die Urkunde auf Verlangen des Bevollmächtigten der obig erschienenen Partei auf Englisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Version; auf Verlangen des selben Bevollmächtigten und im Fall von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung, ist die englische Fassung maßgeblich.

Und nach Vorlesung und Erklärung an den Bevollmächtigten der erschienenen Partei, hat genannter Bevollmächtigter gemeinsam mit uns, dem Notar, die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Signé: M. Bulach, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 24, case 4. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007026748/230/136.

(070020939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

**Arcipelagos Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.520.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 1<sup>er</sup> février 2007 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

*Administrateurs:*

- Monsieur Robreto Di Carlo, ayant son adresse professionnelle au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).
- Madame Alessandra Degiugno, ayant son adresse professionnelle au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).
- Monsieur Michèle Zorzi, ayant son adresse professionnelle au 19, via Cantonale, CH-6900 Lugano (Suisse).
- Monsieur Cesare Sagramoso, ayant son adresse professionnelle au 19, via Cantonale, CH-6900 Lugano (Suisse).
- Monsieur Carlo Sagramoso, ayant son adresse professionnelle au au 19, via Cantonale, CH-6900 Lugano (Suisse).

2. Le mandat de DELOITTE S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Neudorf (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que réviseur de la Société a été renouvelé.

Leurs mandats seront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la Société appelée a statuer sur l'exercice clos au 30 septembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
SELLA BANKLUXEMBOURG S.A.  
Signature

Référence de publication: 2007027172/1494/29.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01598. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

---

**Derketo Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 30.584.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 30 novembre 2006 au siège social*  
Il a été décidé ce qui suit:

L'Assemblée décide de nommer FIDALPHA S.A., 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg comme nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A.

Le mandat du nouveau Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2011.

Pour extrait certifié conforme  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007027139/322/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01559. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

---

**Concertine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 109.579.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 29 décembre 2006*

5. L'Assemblée ratifie la décision prise par le Conseil d'Administration en date du 9 novembre 2005, de nommer Administrateur Monsieur Gregory Ingram, Administrateur de sociétés, demeurant au 22, rue Puget à F-06100 Nice, en remplacement de Monsieur Nour-Eddin Nijar, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale Statutaire annuelle à tenir en l'an 2010.

Pour extrait conforme  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007027142/565/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01574. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

---

**Raiffeisen R02 (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 87.660.

—  
Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 24 janvier 2007 que les actionnaires ont décidé de prolonger avec effet immédiat les mandats jusqu'au 31 décembre 2007 de:

- TMF SECRETARIAL SERVICES, TMF CORPORATE SERVICES S.A. et TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A. en tant qu'administrateurs de la Société;

- L'ALLIANCE REVISION S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2007.

Pour avis conforme  
TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.  
*Domiciliataire*  
Signatures

Référence de publication: 2007027148/805/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01529. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

---

**Hecos Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 114.195.

—  
*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire  
tenue au siège de la société le 30 janvier 2007*

Acceptation des démissions de deux Administrateurs en fonction, à savoir, Messieurs Christian Smal, Administrateur du groupe A, demeurant à L-1457 Luxembourg, 21, rue des Eglantiers et Philip Coates, Administrateur du groupe B, demeurant à L-1409 Luxembourg, 26, rue Edmond Dune, avec effet au 8 décembre 2006;

Démission du Commissaire aux Comptes en fonction, à savoir Monsieur Christophe Mouton, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, avec effet immédiat;

Nomination de Monsieur Christophe Mouton, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, au poste d'Administrateur de catégorie B, en remplacement de Monsieur Philip Coates. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée générale annuelle de 2011.

Nominations de Messieurs Luc et Marc Liegeois, demeurant respectivement 12, Bosweidelaan B-1640 Sint-Genesius-Rode et 41, avenue Eugène Demolder B-1030 Schaerbeek, aux postes d'Administrateurs de catégorie A. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée générale annuelle de 2011.

Nomination de la Fiduciaire JEAN-MARC FABER & CIE S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes, en remplacement de Monsieur Christophe Mouton. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée générale annuelle de 2011.

La société est engagée par la signature conjointe d'un Administrateur de catégorie A et d'un Administrateur de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
HECOS HOLDING S.A.  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2007027145/780/32.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01785. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

---

**Parilux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 116.237.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 23 janvier 2007*

L'assemblée, après en avoir délibéré, aborde son ordre du jour et prend les résolutions suivantes:

*Première Résolution*

La société révoque Maître Eyal Grumberg, demeurant à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon de son poste d'administrateur.

*Deuxième Résolution*

La société nomme la société LDF DIRECTOR I LTD, établie et ayant son siège social à OVERSEAS MANAGEMENT COMPANY TRUST (B.V.I.) LTD., OMC Chambers, P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au registre de commerce des Iles Vierges Britanniques sous le n° 1070671, représentée par leurs directeurs actuellement en fonction, au poste d'administrateur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

*La société PARILUX S.A.*

Signature

Référence de publication: 2007027199/1351/23.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007, réf. LSO-CB00218. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

---

**Inversiones Bren S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 123.601.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires  
tenue au siège social le 1<sup>er</sup> décembre à 16.00 heures*

*Première résolution*

L'Assemblée décide de maintenir les pouvoirs légaux existants, qui avaient été octroyés en faveur de M<sup>e</sup> Roberto Yglesias et de M<sup>e</sup> Sergio Howell Castro, pour permettre à notre société, de continuer à défendre nos droits sur les actifs au Costa Rica, ainsi que toute procédure civile et/ou pénale en cours.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de maintenir le bureau ouvert à San José de Costa Rica, et permettre à Mme Maribel Mora Salazar, administrateur de notre société, de continuer à gérer les comptes de Atardecer Flamante/Finca Dempsey, tous nos terrains et participations, les relations avec M<sup>e</sup> Yglesias et M<sup>e</sup> Howell ainsi que nos archives depuis 1979. Mme Maribel Mora Salazar, devra rendre ses rapports au Président du Conseil d'Administration.

Le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2007027146/536/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10663. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

---

**One S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 61.255.

—  
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 29 décembre 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

*Huitième résolution*

L'Assemblée prend acte de la cooptation de Monsieur Mirko La Rocca en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Sergio Vandi, démissionnaire, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 8 août 2006. L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Mirko La Rocca en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

*Neuvième résolution*

Le mandat des administrateurs expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Onelio Piccinelli en tant qu'administrateur et de nommer, pour un terme de -1 - (un) an, les administrateurs suivants:

Mirko La Rocca, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

Jean-Philippe Fiorucci, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

Salvatore Desiderio, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

Le mandat ainsi conféré aux administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

Le mandat du Commissaire aux Comptes expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de ne pas renommer Vincent Thill, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg et de nommer, pour un terme de - 1 - (un) an, FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg en tant que Commissaire.

Le mandat ainsi conféré au Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Le Conseil d'Administration

J.-P. Fiorucci / M. La Rocca

Référence de publication: 2007027341/43/33.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA09051. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

---

**Raiffeisen ICZ (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 86.557.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 24 janvier 2007 que les actionnaires ont décidé de prolonger avec effet immédiat les mandats jusqu'au 31 décembre 2007 de:

- TMF SECRETARIAL SERVICES, TMF CORPORATE SERVICES S.A. et TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A. en tant qu'administrateurs de la Société;

- L'ALLIANCE REVISION S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2007.

Pour avis conforme

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2007027149/805/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01528. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

---

**Taylor Woodrow Finance (Gibraltar) 2005 Limited, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 110.384.

*Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 14 décembre 2006*

Les actionnaires ont décidé:

- D'accepter la démission de Eugene McMahon, demeurant professionnellement au 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Luxembourg, à la fonction de gérant de Classe C avec effet au 14 décembre 2006.

- De nommer Agnès Csorgo, née le 27 Juillet 1978 à Hatvan, Hongrie, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Luxembourg à la fonction de gérant de Classe C avec effet au 14 décembre 2006 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007027150/5564/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09349. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

---



**Sella Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 69.213.

—  
EXTRAIT

Lors de sa dernière séance du 12 décembre 2006 le Conseil d'Administration de la Banque a décidé d'accepter la démission de Monsieur Paolo Galvani de son poste d'administrateur de la Banque avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
SELLA BANKLUXEMBOURG S.A.  
Signature

Référence de publication: 2007027175/1494/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01614. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

---

**Itaca S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 27, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 51.520.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 5 février 2007 que:

- Madame Maura Fumasoli, demeurant à Vaduz.
- Madame Angelika Moosleithner-Batliner, demeurant à Vaduz.
- Monsieur Iwan J. Ackermann, demeurant à Vaduz.

Ont remis leurs démissions en tant qu'Administrateurs de la société à compter de ce 5 février 2007 et que celles-ci ont été acceptées.

Et que

- Monsieur François Winandy, Président du Conseil d'Administration, diplômé EDHEC, demeurant professionnellement 25, avenue de la Liberté, L-1931 à Luxembourg;
- Madame Mireille Gehlen, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant professionnellement 25, avenue de la Liberté, L-1931 à Luxembourg;
- Monsieur Armando Cesa, Analyste financier, domicilié 17, avenue de l'Annonciade, M-98000 Monaco.

Ont été élus Administrateurs pour une durée de trois années, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 mars 2009.

Luxembourg, le 5 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007027152/802/25.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01397. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

---

**Geiranger S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 90.204.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 16 janvier 2007, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Cinquième résolution*

Le mandat des administrateurs expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Eric Giacometti en qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration et décide de nommer, pour un terme de - 1 -(un) an, les administrateurs suivants:

Davide Murari, employé privé, demeurant au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg; Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

Mirko La Rocca, employé privé, demeurant au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg; Administrateur;

Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg; Administrateur.

Le mandat ainsi conféré aux administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2007.

Le mandat du Commissaire aux Comptes expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de ne pas renommer Vincent Thill, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg et décide de nommer, pour un terme de - 1 - (un) an, FIDUCIAIRE MEVEA Sarl, 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg en tant que Commissaire.

Le mandat ainsi conféré au Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Le Conseil d'Administration

M. La Rocca / J.-P. Fiorucci

Référence de publication: 2007027346/43/30.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA09057. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

**Tri Investments European Residential Property Fund (EU member) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 110.049.

Il résulte des résolutions de l'associé unique du 2 janvier 2007 que l'associé a accepté la démission de Johannes Hendrik van Koeverden Brouwer en tant que gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2007.

Pour la Société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG SA

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007027156/805/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01525. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

**SLS, Société Luxembourgeoise de Sophrologie a.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1627 Luxembourg, 14, rue Giselbert.

R.C.S. Luxembourg F 6.925.

STATUTS

Les membres fondateurs:

Arendt Marie-Antoinette, 75, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, éducatrice graduée, nationalité luxembourgeoise

Brachmont Robert, 15, Burewee, L-9665, Liefrange, infirmier psychiatrique, nationalité luxembourgeoise

Calimente Lenuta, 14, rue Giselbert, L-1627 Luxembourg, employée privée, nationalité roumaine

Henning Christian, 3, rue Marcel Pagnol, F-57390 Russange, employé privé, nationalité française

Hubert Marie-Anne, 270, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, kinésithérapeute, nationalité luxembourgeoise

Lang-Fiorucci Adele, 82A, rue St. Barbe, L-3416 Dudelange, aide soignante, nationalité italienne

Pezzan Fatima, 2, Grand-rue, L-3313 Bergem, Luxembourg, infirmière psychiatrique, nationalité italienne

Rusu Lafcadio Robert, 1, rue de Blaschette, L-6196 Eisenborn, docteur en médecine, nationalité roumaine

Sanders Vinciane, 2, rue des Sacrifices, L- 8356 Garnich, professeur, nationalité belge

Vincent Sylvie, 39, Grand-rue, F-57330 Dodenom, France, infirmière anesthésiste, nationalité française

ayant tous dès à présent la qualité des membres fondateurs, créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée et les présents statuts.

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE SOPHROLOGIE association sans but lucratif, en abrégé SLS a.s.b.l. Elle a son siège à Luxembourg, 14, rue Giselbert, L-1627, Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 2.** a) L'association a pour objet:

2.1. de protéger et de défendre tous les sophrologues et praticiens en sophrologie issus de l'Institut européen de Sophrologie du Travail dans leurs droits et leurs intérêts.

2.2. de veiller plus particulièrement à développer toute action quelconque de nature à favoriser le développement et la promotion de la sophrologie et ce, éventuellement en collaboration avec l'Institut européen de sophrologie du Travail (IEST), à Luxembourg et la Chambre des Employés Privés du Luxembourg.

2.3. de promouvoir la valeur de leur profession et ses liens avec leur profession de base aussi bien à des fins thérapeutiques, qu'à des fins pédagogiques, sociales et prophylactiques.

b) Elle a pour tâches, notamment

2.4. d'informer ses membres des derniers développements de la sophrologie,

2.5. d'encourager et de superviser la recherche en sophrologie et la formation continue de ses membres,

2.6. de contribuer à la diffusion et aux échanges d'informations entre les membres et d'établir un contact avec des associations poursuivant des buts analogues,

2.7. d'accomplir toutes les opérations se rattachant à l'objet social et facilitant sa réalisation: organisation de conférences, de cours de formation permanente, de stages et de séminaires,

2.8. d'établir des relations avec les autorités compétentes, que ce soit l'Etat, les communes ou d'autres organismes afin de faire avancer le projet de reconnaissance de la sophrologie,

2.9. d'élaborer un code de déontologie relatif à l'exercice de la sophrologie.

**Art. 3.** La SLS poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

**Art. 4.** Les membres sont admis à la suite d'une demande écrite ou verbale. L'association reconnaît les catégories suivantes de membres:

a) Membres ordinaires: ce sont les membres ayant suivi le cursus complet de l'IEST et disposant du diplôme de sophrologue, examens réussis, mémoire soutenu (ou en voie d'être soutenu) ou d'un titre jugé équivalent par la SLS.

Ces membres ont le droit de vote, sont éligibles au comité et s'acquittent de la cotisation définie en conformité avec l'article 8.

b) Membres extraordinaires: ces membres sont répartis en trois sections.

Section 1: les membres (praticiens en sophrologie) ayant réussi l'examen clôturant la première année de formation.

Ces membres ont le droit de vote à l'assemblée générale, s'acquittent de la cotisation définie en conformité avec l'article 8 et ne sont pas éligibles dans le comité.

Section 2: les membres qui suivent une formation auprès de l'IEST. Ces membres ne disposent pas du droit de vote, s'acquittent de la cotisation définie en conformité avec l'article 8 et ne sont pas éligibles dans le comité.

Section 3: les membres autres qu'issus de l'IEST, sophrologues ou pas, étant considérés par l'Assemblée Générale sous la proposition du comité de la SLS comme recevables dans la SLS

c) Membres d'honneur

La qualité de membre d'honneur est décernée par l'Assemblée Générale sur proposition du comité à des personnes oeuvrant pour la reconnaissance de la sophrologie. Ces membres n'ont pas le droit de vote, ne payent pas de cotisation et ne sont pas éligibles dans le comité.

Est considérée membre de droit de la SLS, toute personne titulaire d'un diplôme décerné par l'Institut Européen de Sophrologie du Travail (IEST).

Les personnes n'étant pas titulaires d'un diplôme délivré par l'IEST doivent introduire une demande d'admission par écrit au secrétariat de l'association. Cette demande contiendra les renseignements et documents relatifs à sa formation de base ainsi qu'à ses autres éventuels formations complémentaires, à sa formation en sophrologie ainsi qu'à ses activités professionnelles. L'assemblée générale statuera ensuite sur la demande d'admission. Sitôt admis, le nouveau membre recevra le statut et le code déontologique. Il peut demander la liste des membres.

Dès leur admission, les membres s'engagent inconditionnellement à:

1. soutenir la SLS dans l'exécution de ses activités,

2. à respecter les présents statuts et le code de déontologie élaboré par la SLS, ainsi que les décisions de l'Assemblée Générale et du comité du Conseil d'administration,

3. à respecter la réglementation en vigueur relative à l'exercice de la sophrologie,

4. à payer la cotisation.

**Art. 5.** Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission par écrit au Conseil d'administration. Est réputé démissionnaire au terme d'un délai de six mois à compter du jour de l'échéance, tout membre qui n'aurait pas payé la cotisation lui incombant.

**Art. 6.** Les membres peuvent être exclus de l'association si

- démission notifiée au secrétariat trois mois avant la fin de l'année civile.
- décès du membre.
- exclusion votée par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers de voix, en cas d'infraction aux présents statuts.
- radiation pour non-paiement de la cotisation conformément à l'article 5.

**Art. 7.** Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

**Art. 8.** La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale.

**Art. 9.** L'assemblée générale ordinaire qui se compose de tous les membres, est convoquée par le Conseil d'Administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de la SLS l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au conseil de l'administration.

**Art. 10.** La convocation se fait au moins 30 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale moyennant simple lettre missive devant mentionner l'ordre du jour proposé.

**Art. 11.** Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

**Art. 12.** L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- modification des statuts;
- nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs de caisse;
- approbation des budgets et comptes;
- dissolution de l'association.

**Art. 13.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications éventuelles qui seraient apportées aux statuts que si leur objet est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des voix; si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée soit sur sa dissolution, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents.
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents.
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devrait être homologuée par le tribunal civil.

**Art. 14.** Les délibérations de l'assemblée sont portées à la connaissance des membres et des tiers par courrier.

**Art. 15.** L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée de deux années par l'assemblée générale. Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un vice-président d'un secrétaire, d'un trésorier, ainsi que de trois autres membres au minimum et de quinze autres membres au maximum, élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale.

**Art. 16.** Le conseil d'administration qui se réunit sur convocation du président ne peut valablement délibérer que si 2/3 au moins de ses membres sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres élus.

**Art. 17.** Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

**Art. 18.** Il représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, deux signatures de membres en fonction sont nécessaires.

**Art. 19.** Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

L'exercice budgétaire commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport de la commission de vérification des comptes.

Afin d'examen, l'assemblée désigne deux réviseurs de caisse. Le mandat de ceux-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice.

**Art. 20.** En cas de liquidation, les biens sont affectés à une organisation ayant des buts similaires.

**Art. 21.** La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce, au 31 décembre.

**Art. 22.** Les ressources de l'association comprennent notamment:

- les cotisations des membres,
- les subsides et subventions,
- les dons ou legs en sa faveur.

**Art. 23.** Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

**Art. 24.** Les membres de la SLS qui exercent une activité professionnelle indépendante en rapport avec la sophrologie, s'engagent à contracter une assurance en responsabilité civile.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts, il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'au règlement interne en vigueur approuvé lors de la dernière assemblée générale.

Fait à Luxembourg, en autant d'exemplaires que de parties, mercredi, le 20 septembre 2006.

Signatures  
Membres fondateurs

Référence de publication: 2007027385/7368/146.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02293. - Reçu 322 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

**Samuel Manu-Tech Hungary Servicing Company Limited by Shares Luxembourg branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.124.

—  
*Extrait des résolutions écrites prises par l'actionnaire en date du 1<sup>er</sup> janvier 2007*

Les actionnaires ont décidé:

- D'accepter la démission de Vivian Dacremont à la fonction de gérant avec effet au 19 décembre 2006.
- De nommer Mlle Claire McLoughlin, née le 7 novembre 1982 à Limerick, Irlande, demeurant au 5-7, rue de la Tour Jacob, 1831 Luxembourg, à la fonction de gérant avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2007.

C. McLoughlin.

Référence de publication: 2007027157/5564/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01696. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

**SIFC Office & Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: KRW 61.000.000,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 110.937.

—  
In the year two thousand and six, on the twenty-eighth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of SIFC OFFICE & RETAIL S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at Z.I. Bourmicht 10B, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number R.C.S. B110.937 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on September 23, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 119 of January 18, 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed

of the undersigned notary, on September 14, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2151 of November 17, 2006:

SIFC DEVELOPMENT HOLDING S.à r.l., private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at Z.I. Bourmicht 10B, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number R.C.S. B 110.942 (the Sole Shareholder),

represented by Annick Braquet, with professional address in Mersch, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the share quotas in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of forty-four million Korean Won (KRW 44,000,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of seventeen million Korean Won (KRW 17,000,000.-) to sixty-one million Korean Won (KRW 61,000,000.-) by the issuance of forty-four (44) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000.-) each, having the same rights as the existing share quotas;

2. Subscription and payment of the share capital increase mentioned under item 1 above;

3. Amendment of article 6 of the Articles in order to reflect the above changes;

4. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any lawyer or employee of LOYENS WINANDY to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued share quotas in the share register of the Company.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its present amount of seventeen million Korean Won (KRW 17,000,000.-) to sixty-one million Korean Won (KRW 61,000,000.-) by the issuance of forty-four (44) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000.-) each, having the same rights as the existing share quotas, by way of a payment in cash amounting to forty-six thousand six hundred sixty-five United States Dollars and thirty Cents (USD 46,665.30) being the equivalent of forty-four million seven hundred eighty thousand seventeen Korean Won (KRW 44,780,017.-) at the exchange of USD 1.- = KRW 959.60, of which forty-four million Korean Won (KRW 44,000,000.-) shall be allocated to the share capital account of the Company and seven hundred eighty thousand seventeen Korean Won (KRW 780,017.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

#### *Subscription and payment*

The Sole Shareholder declares to subscribe for forty-four (44) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000.-) each, having the same rights as the existing share quotas, in the Company.

The aggregate amount of forty-six thousand six hundred sixty-five United States Dollars and thirty Cents (USD 46,665.30) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the article 6 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall read as follows:

« **Art. 6.** The corporate capital of the Company is fixed at sixty-one million Korean Won (KRW 61,000,000.-) represented by sixty-one (61) share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000.-) each.»

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any lawyer or employee of LOYENS WINANDY to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued share quotas in the share register of the Company.

#### *Estimate of costs*

For the purpose of the registration, the amount of forty-four million seven hundred eighty thousand seventeen Korean Won (KRW 44,780,017.-) is valued at EUR 36,681.22 (thirty-six thousand six hundred and eighty-one euros twenty-two cents).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,000.- (two thousand euros).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de SIFC OFFICE & RETAIL S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Z.I. Bourmicht 10B, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. B110.937 (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 23 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 119 du 18 janvier 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 14 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 2151 du 17 novembre 2006:

SIFC DEVELOPMENT HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Z.I. Bourmicht 10B, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. B110.942 (l'Associé Unique),

représentée par Annick Braquet, avec résidence professionnelle à Mersch, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quarante-quatre millions de Won coréens (KRW 44.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de dix-sept millions de Won coréens (KRW 17.000.000,-) à un montant de soixante et un millions de Won coréens (KRW 61.000.000,-), par l'émission de quarante-quatre (44) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes;

2. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée au point 1. ci-dessus;

3. Modification de l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus;

4. Modification des livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus avec le pouvoir et l'autorité pour tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quarante-quatre millions de Won coréens (KRW 44.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de dix-sept millions de Won coréens (KRW 17.000.000,-) à un montant de soixante et un millions de Won coréens (KRW 61.000.000,-), par l'émission de quarante-quatre (44) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes, par un apport en numéraire s'élevant à quarante-six mille six cent soixante-cinq dollars américains et trente cents (USD 46.665,30) équivalant à quarante-quatre millions sept cent quatre-vingt mille dix-sept Won coréens (KRW 44.780.017,-), dont quarante-quatre millions de Won coréens (KRW 44.000.000,-) seront alloués au compte capital social de la Société et sept cent quatre-vingt mille dix-sept Won coréens (KRW 780.017,-) seront alloués au compte prime d'émission de la Société.

*Souscription et paiement*

L'Associé Unique déclare souscrire quarante-quatre (44) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes, dans la Société.

Le montant total de quarante-six mille six cent soixante-cinq dollars américains et trente cents (USD 46.665,30) est immédiatement à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à soixante et un millions de Won coréens (KRW 61.000.000,-) représenté par soixante et une (61) parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune.»

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales de la Société nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société.

*Estimation des frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de quarante-quatre millions sept cent quatre-vingt mille dix-sept Won coréens (KRW 44.780.017,-) est évalué à EUR 36.681,22 (trente-six mille six cent quatre-vingt-un euros vingt-deux cents).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 2.000,- (deux mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 décembre 2006, vol. 440, fol. 56, case 2. — Reçu 366,81 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007027521/242/148.

(070021733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

**Tri Investments European Residential Property Fund (EU candidate) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 110.042.

Il résulte des résolutions de l'associé unique du 2 janvier 2007 que l'associé a accepté la démission de Johannes Hendrik van Koeverden Brouwer en tant que gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2007.

*Pour la Société*

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG SA

*Domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2007027159/805/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01523. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070021549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

**SIFC Development Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: KRW 26.000.000,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 110.942.

In the year two thousand and six, on the twenty-eighth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of SIFC DEVELOPMENT HOLDING S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at Z.I. Bourmicht 10B, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number R.C.S. B110.942 (the Company), incorporated pursuant to a deed



of the undersigned notary, on September 23, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 204 of January 28, 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on September 14, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations:

AIG REAL ESTATE OPPORTUNITY X - SOUTH KOREA, a company organized under the laws of United Kingdom, with registered office at 70 Pine Street, 4th Floor, New York, NY 10270, registered under number LP11010 (the Sole Shareholder),

represented by Annick Braquet, with professional address in Mersch, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the share quotas in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of nine million Korean Won (KRW 9,000,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of seventeen million Korean Won (KRW 17,000,000.-) to twenty-six million Korean Won (KRW 26,000,000.-) by the issuance of nine (9) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000.-) each, having the same rights as the existing share quotas, by way of the conversion of the special reserve account of the Company into share capital and by a contribution in cash;

2. Subscription and payment of the share capital increase mentioned under item 1 above;

3. Amendment of article 6 of the Articles in order to reflect the above changes;

4. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any lawyer or employee of LOYENS WINANDY to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued share quotas in the share register of the Company.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of nine million Korean Won (KRW 9,000,000.-), in order to bring the share capital of the Company from its present amount of seventeen million Korean Won (KRW 17,000,000.-) to twenty-six million Korean Won (KRW 26,000,000.-) by the issuance of nine (9) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000.-) each, having the same rights as the existing share quotas, by way of a payment in cash amounting to nine thousand six hundred twenty-six United States Dollars and seventy-six Cents (USD 9,626.76) being the equivalent of nine million two hundred thirty-seven thousand eight hundred forty-one Korean Won (KRW 9,237,841.-) at the exchange rate of USD 1.- = KRW 959.60, of which nine million Korean Won (KRW 9,000,000.-) shall be allocated to the share capital account of the Company and two hundred thirty-seven thousand eight hundred forty-one Korean Won (KRW 237,841.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

*Subscription and payment*

The Sole Shareholder declares to subscribe for nine (9) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000.-) each, having the same rights as the existing share quotas, in the Company.

The aggregate amount of nine thousand six hundred twenty-six United States Dollars and seventy-six Cents (USD 9,626.76) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the article 6 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall read as follows:

« **Art. 6.** The corporate capital of the Company is fixed at twenty-six million Korean Won (KRW 26,000,000.-) represented by twenty-six (26) share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000.-) each.»

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any lawyer or employee of LOYENS WINANDY to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued share quotas in the share register of the Company.

*Estimate of costs*

For the purpose of the registration, the amount of nine million two hundred thirty-seven thousand eight hundred forty-one Korean Won (KRW 9,237,841.-) is valued at EUR 7,582.08 (seven thousand five hundred and eighty-two euros eight cents).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,000.- (two thousand euros).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de SIFC DEVELOPMENT HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Z.I. Bourmicht 10B, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. B 110.942 (la Société), constituée selon un acte reçu par le notaire instrumentant, le 23 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 204 du 28 janvier 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 14 septembre 2006, non-encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

AIG REAL ESTATE OPPORTUNITY X - SOUTH KOREA, une société de droit du Royaume-Uni, ayant son siège social au 70 Pine Street, 4th Floor, New York, NY 10270, immatriculée sous le numéro LP11010 (l'Associé Unique),

représentée par Annick Braquet, avec résidence professionnelle à Mersch, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de neuf millions de Won coréens (KRW 9.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de dix-sept mille Won coréens (KRW 17.000.000,-) à un montant de vingt-six millions de Won coréens (KRW 26.000.000,-), par l'émission de neuf (9) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes, par la conversion de la réserve spéciale de la Société en capital social et par un apport en numéraire;

2. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée au point 1<sup>er</sup> ci-dessus;

3. Modification de l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus;

4. Modification des livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus avec le pouvoir et l'autorité pour tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf millions de Won coréens (KRW 9.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de dix-sept mille Won coréens (17.000.000,-) à un montant de vingt-six million de Won coréens (KRW 26.000.000,-), par l'émission de neuf (9) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes, par un apport en numéraire s'élevant à neuf mille six cent vingt-six dollars américains et soixante-seize cents (USD 9.626,76) équivalant à neuf millions deux cent trente-sept mille huit cent quarante et un Won coréens (KRW 9.237.841,-) au taux de change de USD 1,- = KRW 959,60, dont neuf millions de Won coréens (KRW 9.000.000,-) seront alloués au compte capital social de la Société et deux cent trente-sept mille huit cent quarante et un Won coréens (KRW 237.841,-) seront alloués au compte prime d'émission de la Société.

#### *Souscription et paiement*

L'Associé Unique déclare souscrire neuf (9) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes, dans la Société.

Le montant total de neuf mille six cent vingt-six dollars américains et soixante-seize cents (USD 9.626,76) est immédiatement à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à vingt-six millions de Won coréens (KRW 26.000.000,-) représenté par vingt-six (26) parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune.»

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales de la Société nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société.

*Estimation des frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de neuf millions deux cent trente-sept mille huit cent quarante et un Won coréens (KRW 9.237.841,-) est évalué à EUR 7.582,08 (sept mille cinq cent quatre-vingt-deux euros huit cents).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 2.000,- (deux mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 décembre 2006, vol. 440, fol. 56, case 4. — Reçu 75,82 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007027519/242/146.

(070021729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

**VPA Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 120.922.

## EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'Administrateur Gianluca Ninno, est désormais domicilié professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 février 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007027161/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01084. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070021936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

**Cervin Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 124.062.

*Extrait de la résolution de l'Associé unique du 2 février 2007*

Cession de 125 parts sociales de CERVIN DEVELOPMENT SARL au profit de la société de droit luxembourgeois MARTINOY INVESTISSEMENT SA, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant son siège social au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, de sorte que le registre des associés précise le nouvel actionnariat suivant:

125 parts sociales détenues par la société de droit luxembourgeois MARTINOY INVESTISSEMENT SA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2007

Signature.

Référence de publication: 2007027164/220/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01317. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

---

**Mediterranee Investors Group S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 14.851.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 11 décembre 2006, que:

Sont réélus Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005:

- Madame Nazek Hariri, Administrateur, domiciliée à Beyrouth (Liban),
- Monsieur Basile Yared, Avocat à la Cour Paris (France),
- Monsieur Mohammed Hariri, Administrateur, Beyrouth (Liban), Président du Conseil d'Administration.

Est réélue Commissaire aux Comptes pour la même période:

- DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007027317/802/22.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08104. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

---

**"Praetor Global Fund", Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 100.490.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 19 mai 2006 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

*Administrateurs:*

- Monsieur Edouard De l'Espee, ayant son adresse professionnelle au 19, rue de la Croix d'Or, CH-1204 Genève (Suisse).
- Monsieur Michel Darblay, ayant son adresse professionnelle au 26, Park House, North End Road, NW117PT Londres (Royaume-Uni).
- Monsieur Pierre-Antoine Martel, ayant son adresse professionnelle au 43, rue Grignan, F-13006 Marseille (France).

2. Le mandat de DELOITTE S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Neudorf (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que réviseur de la Société a été renouvelé.

Leurs mandats seront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la Société appelée à statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SELLA BANKLUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007027168/1494/27.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01606. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

---

**HSH N Asset Management S.A., Société Anonyme,**

(anc. HSH N Asset Management Holding S.A.).

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 107.165.

Aus dem Protokoll der Beschlüsse des Verwaltungsrates der HSH N ASSET MANAGEMENT S.A. vom 22. Dezember 2006 geht hervor, dass Herr Rainer Helms und Herr Dr. Christian Tonnesen zu stellvertretenden Vorsitzenden des Verwaltungsrates ernannt wurden.

Die Herren:

- Dr Frank Schneider, Leitender Angestellter, geboren am 15. April 1969 in Rendsburg, mit beruflichem Wohnsitz in D-24103 Kiel, Küterstraße 8-12;

- Ralph Chammas, Diplom-Kaufmann, geboren am 2. Juni 1964 in Beirut mit beruflichem Wohnsitz in L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet;

- Martin Görnig, Diplom-Kaufmann, geboren am 24. September 1965 in Neumüster, mit beruflichem Wohnsitz in D-24103 Kiel, Martensdamm 6;

- Thomas D'Avanzo, geboren am 8. Dezember 1960 in Beacon, New York mit beruflichem Wohnsitz in 230 Park Avenue, New York, NY 10169, USA;

wurden als tägliche Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt.

Die Gesellschaft PricewaterhouseCoopers S.à r.l., mit Sitz in L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 65.477 wurde zum unabhängigen Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft ernannt.

Für gleichlautende Auszug, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 25. Januar 2007.

C. Jungers.

Référence de publication: 2007027301/5499/28.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01782. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

**Altair Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 41.866.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 25 janvier 2007 que C. CLODE & SONS (IRELAND) LTD avec siège social au 24-26 City Quay, Dublin 2, Irlande, a été nommé au poste de Commissaire aux Comptes, avec effet à partir des comptes au 31 décembre 2006, en remplacement de PANNELL KERR FORSTER S.A., Paradiso, Suisse, démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007027171/521/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11020. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

**Evro Investment Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 115.086.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 22 janvier 2007*

L'Assemblée, après en avoir délibéré, aborde son ordre du jour et prend les résolutions suivantes:

*Première Résolution*

La société révoque Maître Eyal Grumberg, demeurant à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon de son poste d'administrateur.

*Deuxième Résolution*

La société révoque Maître Nicolas Bannasch, demeurant à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon de son poste d'administrateur.

*Troisième Résolution*

La société révoque Mademoiselle Elvedina Krusko, demeurant à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond de son poste d'administrateur.

*Quatrième Résolution*

La société nomme la société LDF DIRECTOR II GROUP LTD, établie et ayant son siège social à OVERSEAS MANAGEMENT COMPANY TRUST (B.V.I.) LTD., OMC Chambers, P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au registre de commerce des Iles Vierges Britanniques sous le n ° 1070672, représentée par leurs directeurs actuellement en fonctions, au poste d'administrateur.

*Cinquième Résolution*

La société nomme la société LDF DIRECTOR I LTD, établie et ayant son siège social à OVERSEAS MANAGEMENT COMPANY TRUST (B.V.I.) LTD., OMC Chambers, P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au registre de commerce des Iles Vierges Britanniques sous le n ° 1070671, représentée par leurs directeurs actuellement en fonctions, au poste d'administrateur.

*Sixième Résolution*

La société nomme la société FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n ° B 103.178, représentée par son gérant Monsieur Luca Di Fino actuellement en fonctions, au poste d'administrateur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

EVRO INVESTMENT GROUP S.A.

Signature

Référence de publication: 2007027202/1351/38.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11282. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

---

**Canisse S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 75.168.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 22 janvier 2007 que M. Fernand Heim avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007027173/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11024. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

---

**G.B.I. Trading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 61, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 107.512.

La société EUROPEAN TIME MANAGEMENT S.A. a démissionné de son mandat d'administrateur en date du 30 janvier 2007 avec effet immédiat.

La société EUROPEAN AUDIT S.à r.l. a démissionné de son mandat de Commissaire aux Comptes en date du 30 janvier 2007 avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007027310/607/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10680. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

**Eurober Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5751 Frisange, 40A, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 60.889.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2007.

C. Dogat.

Référence de publication: 2007027283/6709/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07684. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

**Trans Speed Europeen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 123.910.

## RECTIFICATIF

L'an deux mille six, le quinze décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Luis Goncalves Martins, commerçant, né à Villepinte (France), le 14 juin 1972, demeurant à F-75014 Paris, 55, rue de l'abbé Carton (France);

2.- Monsieur Richard Fare, commerçant, né à Paris (France), le 3 avril 1952, demeurant à F-61100 Saint Paul, La Panetière (France).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre 1<sup>er</sup>. Dénomination, Siège social, Objet, Durée****Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de TRANS SPEED EUROPEEN S.A.**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège à l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.**Art. 4.** La société a pour objet le transport express de colis avec des véhicules de moins de 3,5 tonnes.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques.

La société pourra, en outre, faire toutes opérations mobilières, immobilières, industrielles ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

**Titre II. Capital, Actions****Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

### **Titre III. Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tout acte d'administration et de disposition qui rentre dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature obligatoire et incontournable conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six ans.

### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations par le conseil d'administration, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

### **Titre VII. Dissolution - Liquidation**

**Art. 16.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et s'en soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et de leurs lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.



2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

*Souscription et Libération*

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Luis Goncalves Martins, préqualifié, cinq cents actions . . . . .	500
2.- Monsieur Richard Fare, préqualifié, cinq cents actions . . . . .	500
Total: mille actions . . . . .	1.000

Les actions ont été libérées à concurrence de cinquante pour cent (50%) de sorte que la somme de quinze mille cinq cents euros (15.500,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille quatre cents euros.

*Réunion en Assemblée Générale Extraordinaire*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarant se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un:

2.- Sont nommés administrateurs de la société:

- Monsieur Luis Goncalves Martins, commerçant, né à Villepinte (France), le 14 juin 1972, demeurant à F-75014 Paris, 55, rue de l'abbé Carton (France);

- Monsieur Richard Fare, commerçant, né à Paris (France), le 3 avril 1952, demeurant à F-61100 Saint Paul, La Panetière (France);

- Madame Nora Brahimi, employée privée, née à Amnéville (France), le 20 mai 1973, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

3.- Est nommé commissaire aux comptes de la société:

Monsieur Pascal Bonnet, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 4 juillet 1964, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2010.

5.- Le siège social de la société est fixé à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article 10 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Luis Goncalves Martins, prénommé.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus de nous notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: L. Goncalves Martins, R. Fare, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 décembre 2006, vol. 540, fol. 38, case 2. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007027185/231/135.

(070021962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

**Baldur S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5637 Mondorf-les-Bains, 2, rue Saint Michel.

R.C.S. Luxembourg B 93.903.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2007.

C. Dogat.

Référence de publication: 2007027284/6709/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07676. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

---

**HSH N Investment Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 122.688.

Aus dem Protokoll der Beschlüsse des Verwaltungsrates der HSH N INVESTMENT MANAGEMENT S.A. vom 22. Dezember 2006 geht hervor, dass Herr Rainer Helms zum permanenten Vorsitzenden und Herr Dr. Christian Tonnesen zum stellvertretenden Vorsitzenden des Verwaltungsrates ernannt wurde.

Die Herren:

- Martin Görnig, Diplom-Kaufmann, geboren am 24. September 1965 in Neumünster, mit beruflichem Wohnsitz in D-24103 Kiel, Martensdamm 6;

- Clifford Dean, geboren am 28. Mai 1962 in Croydon, Surrey, mit beruflichem Wohnsitz in GB-EC2 M6UJ London, 155, Moorgate, Moorgate Hall;

- Thomas D'Avanzo, geboren am 8. Dezember 1960 in Beacon, New York mit beruflichem Wohnsitz in 230 Park Avenue, New York, NY 10169, USA;

- Dr Frank Schneider, Leitender Angestellter, geboren am 15. April 1969 in Rendsburg, mit beruflichem Wohnsitz in D-24103 Kiel, Küterstraße 8-12;

- Ralph Chammas, Diplom-Kaufmann, geboren am 2. Juni 1964 in Beirut mit beruflichem Wohnsitz in L-2180 Luxemburg, 2, rue Jean Monnet;

wurden als tägliche Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt.

Die Gesellschaft PricewaterhouseCoopers S.à r.l., mit Sitz in L-1471 Luxemburg, 400, route d'Esch eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 65477 wurde zum unabhängigen Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft ernannt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 9. Januar 2007.

Für gleichlautenden Auszug

C. Jungers

Référence de publication: 2007027303/5499/31.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01784. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

---

**JK Luxe S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 7, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 95.829.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire 29 décembre 2006*

Révocation au poste de commissaire:

- Monsieur Jonathan Beggiato.

Nomination d'un nouveau commissaire:

- VERICOM SA., registre de commerce et des Sociétés B 51.203, ayant son siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2007027297/1185/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01353. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

**ROUFF S.C.I., société civile immobilière, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-3850 Schifflange, 52, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg E 3.300.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le 31 janvier.

Ont comparu:

1. Madame Huguette Fernande Rouff, indépendante, née le 7 février 1963 à Schifflange, demeurant à L-3850 Schifflange, 52, avenue de la Libération;

2. Monsieur Alain Julien André Rouff, employé CFL, né le 19 juin 1959 à Schifflange, demeurant à L-3824 Schifflange, 9, Cité um Benn;

Lesquels comparants ont décidé de rédiger les statuts d'une société civile immobilière, qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Titre I<sup>er</sup>. Forme et Objet, Dénomination, Siège et durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société a pour objet, pour son propre compte, l'acquisition par tous moyens, la vente, l'échange, la mise en valeur, la gestion et/ou la location des immeubles qu'elle pourrait détenir ou acquérir. La société pourra, dans le cadre de son activité, constituer toute garantie hypothécaire ou autre à ses créanciers éventuels et même se porter caution réelle ou personnelle en faveur de tiers. Elle pourra réaliser toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de ROUFF S.d., société civile immobilière.

**Art. 3.** Le siège statutaire et de direction effective de la société est établi à Schifflange. La décision de transférer le siège dans un pays étranger requiert une décision unanime des associés.

**Art. 4.** Sous réserve d'une modification ultérieure des statuts, la société est constituée pour une durée déterminée de 20 ans. Sauf modification des statuts elle prend fin le 31 janvier 2027.

**Titre II. Apports en numéraire - Attribution de parts d'intérêts**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts d'intérêts d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Les 100 (cent) parts d'intérêts ont été souscrites comme suit:

1.- Madame Huguette Fernande Rouff, prénommée, cinquante parts d'intérêts . . . . .	50
2.- Monsieur Alain Julien André Rouff, prénommé, cinquante parts d'intérêts . . . . .	50
Total: cent parts d'intérêts . . . . .	100

Les souscripteurs procéderont à la libération des parts par l'apport de EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros) en numéraire.

**Art. 6.** Chaque part d'intérêt confère à l'associé dans le fonds social et dans la répartition des bénéfices, le droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts d'intérêts existantes.

Les associés, dans leurs rapports internes, supportent dans la même proportion les dettes de la société. Vis-à-vis des tiers, toutefois, les associés seront tenus des engagements sociaux, conformément à l'article 1863 du code civil.

**Art. 7.** Les parts d'intérêts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts des parts d'intérêts.

En cas de décès d'un associé, la société n'est pas dissoute. Les parts d'intérêts ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément d'associés représentant les trois quarts des parts d'intérêts appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises sous forme d'héritage ou de legs même particulier, soit à des héritiers en ligne directe, soit au conjoint survivant.

Les cessions entre vifs s'opèrent par acte notarié ou sous seing privé. Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle, conformément à l'article 1690 du code civil.

En cas de cession à un non-associé qui n'est ni héritier en ligne directe ni conjoint, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession. En cas d'exercice de ce

droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part d'intérêt est indivisible à l'égard de la société. Lorsqu'une part appartient à plusieurs propriétaires de façon indivise, les associés co-indivisaires doivent être représentés, dans leurs relations avec la société, par un mandataire unique désigné par les indivisaires.

La société pourra suspendre les droits y attachés tant que l'indivision perdure ou en cas de désaccord entre nu-propriétaire et usufruitier.

Les héritiers et légataires de parts d'intérêts ou les créanciers d'un associé ne peuvent, pour l'exercice de leurs droits, sous aucun prétexte requérir l'apposition de scellés sur les documents, valeurs et biens de la société.

### **Titre III. Administration**

**Art. 9.** La société est administrée et gérée par un ou plusieurs associé(s), nommé par les associés. L'administrateur est nommé pour un terme déterminé ou indéterminé. Même nommé pour un terme déterminé, l'administrateur est révocable à tout moment par décision des associés.

**Art. 10.** L'administrateur est investi des pouvoirs d'administration et de disposition les plus étendus pour la réalisation de l'objet social.

Il peut acheter, vendre ou échanger tous immeubles, contracter tous prêts, consentir toutes hypothèques ou garanties réelles, accorder toutes mainlevées avec ou sans constatation de paiement, consentir toutes postpositions. La présente énumération est énonciative et non limitative.

Il peut conférer à telles personnes que bon lui semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

A l'égard des tiers, la société se trouve toujours valablement engagée par la signature d'un administrateur qui n'a pas à apporter la preuve d'une délibération préalable du conseil ou des associés.

Chaque associé a un droit illimité de surveillance et de contrôle concernant les affaires de la société.

### **Titre IV. Décision des associés**

**Art. 11.** Les assemblées générales des associés se réunissent à la suite d'une convocation émanant soit de l'administrateur, soit de deux associés.

Les avis de convocation contiennent obligatoirement l'ordre du jour. Les convocations des associés à une assemblée ont lieu au moyen de lettres recommandées à la poste, adressées aux associés, huit jours au moins à l'avance, formalité à laquelle les associés peuvent renoncer.

Un associé peut se faire représenter à une assemblée générale par un mandataire, associé ou non, muni d'un pouvoir spécial.

Chaque part d'intérêt donne droit à une voix aux assemblées, sans limitation. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des votants. Toutefois, les décisions entraînant une modification statutaire ou les décisions y assimilées requièrent l'unanimité de tous les associés.

Les assemblées générales régulièrement constituées représentant l'universalité des associés et les décisions qu'elles prennent valablement obligent tous les associés.

Les délibérations des assemblées sont constatées par des procès-verbaux transcrits sur un registre spécial qui sont signés par les associés présents. Les copies ou extraits à produire sont certifiés conformes par un administrateur.

### **Titre V. Année sociale**

**Art. 12.** L'année sociale s'étend du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles, constitue le bénéfice net de la société.

### **Titre VI. Dissolution**

**Art. 13.** Ni le décès, ni l'interdiction, ni la faillite, ni la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un associé ou d'un administrateur n'entraînent la dissolution de la société.

**Art. 14.** En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation s'opérera par les soins de l'administrateur alors en fonction, sauf décision contraire des associés prise à l'unanimité.

### **Titre VII. Divers**

**Art. 15.** Pour tout ce que les présents statuts ne prévoient pas, les articles 1832 et suivants du code civil sont applicables.

#### *Déclaration*

Les constituants déclarent que Madame Huguette Fernande Rouff et Monsieur Alain Julien André Rouff étant frère et soeur, la société est à considérer comme société familiale au sens de la loi du 29 décembre 1971.

### Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros.

### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont reconnus dûment convoqués et à l'unanimité des voix ont pris la résolution suivante:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à deux. Sont nommés administrateurs pour une durée indéterminée Madame Huguette Fernande Rouff, prénommée, et Monsieur Alain Julien André Rouff, prénommé.

La société sera valablement engagée par la signature conjointe des administrateurs.

2) L'adresse de la société est fixée à L-3850 Schiffflange, 52, avenue de la Libération.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé le présent acte.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007027929/5499/118.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01790. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

### Cargoleasing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 124.147.

### STATUTS

L'an deux mille sept, le cinq février.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

Ont comparu:

1.- Monsieur Jean Bidegain, personnel compagnie aérienne, né le 9 septembre 1948 à Bayonne (F), demeurant à F-84200 Carpentras, 140, chemin d'Aubignan à Mazan, agissant en son nom personnel.

2.- Madame Mireille Bailly, sans profession, née le 14 janvier 1943 à Hanoi (Vietnam), demeurant à F-84200 Carpentras, 140, chemin d'Aubignan à Mazan,

représentée par Monsieur Jean Bidegain en vertu d'une procuration sous seing privé, datée au 2 février 2007.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux;

### Titre I<sup>er</sup> - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CARGOLEASING S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège à l'étranger se produiront ou seront éminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera Luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'affrètement d'avions Cargo.

La société pourra, en outre, faire toutes opérations mobilières, immobilières, industrielles ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

### Titre II- Capital, Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par mille (1000) actions de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

### **Titre III- Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tout acte d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire aux comptes, à verser des acomptes sur dividende, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur délégué de la société ou par la signature conjointe de l'administrateur délégué et d'un autre administrateur de la société.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

### **Titre IV- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six ans.

### **Titre V- Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations par le conseil d'administration, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

### **Titre VI- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

### **Titre VII- Dissolution - Liquidation**

**Art. 16.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VIII- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et s'en soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et de leurs lois modificatives.

*Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

*Souscription et libération*

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

	Actions
1.- Monsieur Jean Bidegain .....	500
2.- Madame Mireille Bailly .....	500
Total: mille .....	<u>1.000</u>

Toutes ces actions ont été libérées à concurrence de 100% pour cent de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au Notaire instrumentant.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.400,-.

*Réunion en assemblée générale extraordinaire*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêté, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarant se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois membres au moins et celui des commissaires à un:
2. - Sont nommés administrateurs de la société:
  - a. Monsieur Jean Bidegain, personnel compagnie aérienne, né le 9 septembre 1948 à Bayonne (F), demeurant à F-84200 Carpentras, 140, chemin d'Aubignan à Mazan.
  - b. Madame Mireille Bailly, sans profession, née le 14 janvier 1943 à Hanoi (Vietnam), demeurant à F-84200 Carpentras, 140, chemin d'Aubignan à Mazan.
  - c. Madame Karine Ferrara, employée privée, née le 1<sup>er</sup> janvier 1974 à Thionville (F), demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
- 3.- Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de six ans: Monsieur Pascal Bonnet, administrateur de sociétés, né le 4 juillet 1964 à Metz (F), demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
- 4.- Les mandats des administrateurs, administrateurs-délégués et commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale de l'année 2012.
- 5.- Le siège social de la société est fixé à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
- 6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article 10 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué Monsieur Jean Bidegain, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus de nous notaire par noms, prénoms, états et demeures, tous ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: J. Bidegain, B. Moutrier.

Enregistré à Esch/Alzette, le 7 février 2007, Relation: EAC/2007/536. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 février 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007027841/272/137.

(070022544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

**Gerifonds (Luxembourg) S.A., Société Anonyme,**

(anc. Gérifonds (Luxembourg) S.A. Holding).

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 75.032.

L'an deux mille sept, le dix-neuf janvier.

Par-devant Nous Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GERIFONDS (LUXEMBOURG) S.A. HOLDING, avec siège social à L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 75.032, constituée sous la dénomination GERIFONDS FLOOR FUND MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. HOLDING suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 mars 2000, publié au Mémorial C, numéro 358 du 18 mai 2000 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant, en date du 12 juin 2003, publié au Mémorial C, numéro 727 du 9 juillet 2003, en date du 13 avril 2005, publié au Mémorial C, numéro 894 du 14 septembre 2005, en date du 13 octobre 2005, publié au Mémorial C, numéro 228 du 1<sup>er</sup> février 2006 et en date du 26 avril 2006, publié au Mémorial C, numéro 1370 du 15 juillet 2006.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Kristel Gilissen, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Modification de la dénomination de la société de GERIFONDS (LUXEMBOURG) S.A. HOLDING en GERIFONDS (LUXEMBOURG) S.A.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société de GERIFONDS (LUXEMBOURG) S.A. HOLDING en GERIFONDS (LUXEMBOURG) S.A.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . La société est constituée sous la forme de société anonyme et sous la dénomination de GERIFONDS (LUXEMBOURG) S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ huit cents euros (EUR 800,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: K. Gilissen, J. M. Weber, L. Rentmeister, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 25 janvier 2007, vol. 437, fol. 52, case 10. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Entringer.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 5 février 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007027648/236/55.

(070022160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.



**Bionatural S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 79.962.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 janvier 2007*

*Résolution n° 1*

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire accepte la révocation du conseil d'administration composé par les administrateurs suivants: Madame Steinbach Renata, née le 9 août 1935 à Stockum J Werne (Allemagne), demeurant Brilon Stadtteil Scharfenberg im Stodt 1; Monsieur Komodzinski Stéphane, né le 21 juin 1971 à Hayange (France), demeurant F-57250 Uckange, rue Jeanne d'Arc, 1; Monsieur El-Gafarawi Alaa El-Deen Mohamed Adel, né le 16 novembre 1962 à Beheira (Egypte), demeurant D-54292 Trèves, Goethestrasse, 3.

Elle accepte la démission de Monsieur El-Gafarawi Alaa El-Deen Mohamed Adel de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

*Résolution n° 2*

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions d'administrateurs de Monsieur Hadj Seguer, né le 6 juillet 1956 à Oued Rhiou (Algérie) demeurant F-57190 Florange, rue d'Argonne, 24; Monsieur Miloud Belabbaci, né le 15 avril 1959 à Joef (France) demeurant F-57590 Illange, allée des Coteaux, 19 et Monsieur Jean-Claude Tescari, né le 27 janvier 1953 à Dieuze (France) demeurant F-54560 Audun-le-Roman, rue Jean Jaurès, 27.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

*Résolution n° 3*

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions d'administrateurs-délégués de Monsieur Hadj Seguer, né le 6 juillet 1956 à Oued Rhiou (Algérie) demeurant F-57190 Florange, rue d'Argonne, 24; Monsieur Miloud Belabbaci, né le 15 avril 1959 à Joef (France) demeurant F-57590 Illange, allée des Coteaux, 19 et Monsieur Jean-Claude Tescari, né le 27 janvier 1953 à Dieuze (France) demeurant F-54560 Audun-le-Roman, rue Jean Jaurès, 27.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

*Résolution n° 4*

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de proroger les fonctions de commissaire aux comptes de la Fiduciaire CGS, sise L-4170 Esch-sur-Alzette, boulevard J.-F. Kennedy, 26-28.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Esch-sur-Alzette, le 3 janvier 2007.

Pour extrait sincère et conforme à l'original

FIDUCIAIRE C.G.S.

Signature

Référence de publication: 2007027298/1549/41.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08097. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

**Tekhnologia, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 52.544.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007027953/592/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007, réf. LSO-CB00076. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

**LISA Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5670 Altwies, 8, rue Jean-Pierre Molitor.  
R.C.S. Luxembourg B 66.694.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2007.

C. Dogat.

Référence de publication: 2007027300/6709/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07666. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

**PERE Invest, Pan European Real Estate Invest, Société Anonyme.**

Siège social: L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen.  
R.C.S. Luxembourg B 111.271.

L'an deux mille six, le sept décembre.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PAN EUROPEAN REAL ESTATE INVEST SA, en abrégé PERE INVEST, avec siège social à L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen, constituée suivant acte reçu par le notaire Anja Holtz, soussignée, en date du 23 septembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 210 du 30 janvier 2006,

modifiée suivant acte reçu par le notaire Anja Holtz, soussigné, en date du 6 octobre 2006, non encore publié au dudit Mémorial C,

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 111.271.

L'assemblée est ouverte à ... heures sous la présidence de Monsieur Benoit de Bien, consultant demeurant professionnellement à Wiltz

qui désigne comme secrétaire Madame Geneviève Bertrand, employé privée, demeurant à Mousny, B.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoît de Bien.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

La démission de la société AACO (ACCOUNTING, AUDITING, CONSULTING & OUTSOURCING) SARL de son poste de commissaire au compte avec décharge; cette résolution remplace la deuxième résolution de l'acte du Notaire Anja Holtz, soussigné, reçu le 19 octobre 2006.

La présente résolution est faite aux fins d'inscription au registre de commerce et des sociétés.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Les procurations, aux fins de représentation des actionnaires sont annexées à l'acte numéro 471 reçu le 6 octobre 2006 par le Notaire instrumentant, enregistré à Wiltz, volume 320, folio 45, case 1.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Résolution unique*

L'assemblée confirme la démission de la société AACO (ACCOUNTING, AUDITING, CONSULTING & OUTSOURCING) SARL dont le siège social est à L- Luxembourg, 28, rue Michel Rodange (R.C.S.L. B 88.833) et lui donne décharge pour sa gestion cette résolution remplace la deuxième résolution de l'acte du Notaire Anja Holtz, soussigné, reçu le 19 octobre 2006.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 12.00 heures.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève approximativement à 850,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire.

Signé: B. de Bien, G. Bertrand, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 15 décembre 2006, vol. 321, fol. 33, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Recken.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 8 janvier 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007027517/2724/59.

(070021918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

**Senit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 94.050.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le deux novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, domicilié professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Sunit Mehrotra, demeurant 61, Kensington Garden Square, apt 2, W2 Londres, Grande-Bretagne,

«le mandant»

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandataire a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société SENIT S. à r. l., R.C.S. Luxembourg B 94.050, société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 24 juin 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n ° 731 du 10 juillet 2003, et les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 28 octobre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n ° 472 du 4 mars 2006.

2. Que le capital social de la société à responsabilité limitée SENIT S. à r. l. s'élève actuellement à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que le mandant est devenu successivement propriétaire de la totalité des parts sociales représentatives du capital souscrit de la société à responsabilité limitée SENIT S. à r. l.

4. Que par la présente, le mandant, en tant que détenteur unique de la totalité des parts sociales, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat

5. Que le mandant, en sa qualité de liquidateur de la société à responsabilité limitée SENIT S. à r. l., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que le mandant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, il déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société.

9. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

**Suit la traduction en langue anglaise du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte français fait foi:**

**Follows the translation in English of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the French text will prevail:**

In the year two thousand six, on the second day of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Guy Hornick, «maître en sciences économiques», with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

«the proxyholder»

acting as a special proxy of Mr Sunit Mehrotra, residing in 61, Kensington Garden Square, appt 2, W2 London, Great Britain,

«the principal»

by virtue of a proxy given under private seal, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxyholder declared and requested the notary to act:

1. That the company SENIT S. à r. l., R.C.S. Luxembourg B 94.050, société à responsabilité limitée, with registered office at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, was incorporated by deed of M<sup>e</sup> Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher, on June 24, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C nr. 731 of July 10, 2003, and the Articles of Association of which have been amended for the last time on October 28, 2005, by deed of M<sup>e</sup> Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C nr. 472 of March 4, 2006

2. That the corporate capital of the company SENIT S. à r. l. amounts to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) divided into 125 (one hundred and twenty-five) corporate units of EUR 100.- (one hundred Euros) each, entirely paid-up.

3. That the principal has become sole owner of all the corporate units representing the corporate capital of the company SENIT S. à r. l.

4. That the principal, as sole member, hereby expressly declares that he is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect.

5. That the principal as liquidator of the company SENIT S. à r. l. declares that all the liabilities of the company have been fully paid off.

6. That the principal also declares that he is responsible for any eventual unknown liability of the company not yet paid off, and he declares irrevocably to assume, together with the company, the obligation to pay off any eventual unknown liability.

7. That the activity of the company has ceased, that the sole member takes over all the assets of the company and that he will pay off any eventual unknown liability of the dissolved company; so that the liquidation of the company is done and closed.

8. That the principal grants discharge to the managers of the company.

9. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at the registered office of BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxyholder signed with Us, the notary, the present original deed.

Signed: G.Hornick, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2006, vol. 155S, fol. 95, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007027591/211/94.

(070022367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

**ETNI, Express Transports National et International, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4437 Soleuvre, 130, route de Differdange.

R.C.S. Luxembourg B 124.118.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le premier février.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1) Monsieur Pascal Collin, gérant de sociétés, né à Verdun (France), le 18 novembre 1961, demeurant à F-55120 Clermont-en-Argonne, 4, route d'Aubreville, agissant en son nom personnel.

2) Monsieur Nuno Manuel Martins Dos Santos, ouvrier, né à Vila Franca de Xira (Portugal), le 13 septembre 1972, demeurant à L-4437 Soleuvre, 130, route de Differdange, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées, il est formé une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et par la législation luxembourgeoise afférente.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de:

EXPRESS TRANSPORTS NATIONAL ET INTERNATIONAL, en abrégé ETNI.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Soleuvre.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des gérants qui auront tous les pouvoirs d'adapter le présent article.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Tout associé pourra dénoncer sa participation dans la société. La dénonciation se fera par lettre recommandée envoyée aux associés et aux gérants avec un préavis de six mois avant l'échéance. L'associé désireux de sortir de la société suivra les dispositions de l'article dix des statuts.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra être dissoute avant terme par une décision prise à la majorité simple du capital social.

**Art. 5.** La société a pour objet l'activité de transport de marchandises avec des véhicules de moins de 3,5 tonnes, ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières et toutes opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de quinze mille euros (EUR 15.000,-), représenté par cent cinquante (150) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

	Parts
1.- Par Monsieur Pascal Collin, le comparant sub 1) . . . . .	80
2.- Par Monsieur Nuno Manuel Martins Dos Santos, le comparant sub 2) . . . . .	<u>70</u>
Total: cent cinquante parts sociales . . . . .	150

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 15.000,- (quinze mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les copropriétaires indivis de parts sociales, les nus-proprétaires et les usufruitiers sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne agréée préalablement par décision des associés, prise à la majorité simple du capital. L'agrément ne pourra être refusé que pour de justes motifs.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement transmissibles pour cause de mort, même par disposition de dernière volonté, à condition que ce soit en ligne directe ou au conjoint survivant. Tout autre bénéficiaire devra être agréé par une décision prise à l'unanimité des associés survivants. En cas de refus, le bénéficiaire devra procéder conformément à l'article dix

des statuts, à l'exclusion du dernier alinéa, et sera lié par le résultat de l'expertise. Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts au prix fixé, le bénéficiaire sera associé de plein droit.

**Art. 10.**

a) Si un associé se propose de céder tout ou partie de ses parts sociales, de même qu'aux cas prévus aux articles quatre et neuf, il doit les offrir à ses co-associés proportionnellement à leur participation dans la société.

b) En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de deux semaines, le ou les associés qui entendent céder les parts, le ou les associés qui se proposent de les acquérir, chargeront de part et d'autre un expert pour fixer la valeur de cession, en se basant sur la valeur vénale des parts.

c) La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise à tous les associés, en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou à céder les parts au prix arrêté. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir les parts proposées à la vente, elles seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société. Le silence des associés pendant le prédit délai de quatre semaines équivaut à un refus.

d) Dans ce cas, l'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de la communication de l'accord avec des tiers et suivant les conditions de celui-ci. L'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales est remplacé par les articles neuf et dix des présents statuts.

**Art. 11.** La société peut, sur décision de l'assemblée générale, prise à la majorité du capital social, procéder au rachat de ses propres parts sociales au moyen de réserves libres ainsi qu'à leur revente. Ces parts sociales, aussi longtemps qu'elles se trouvent dans le patrimoine de la société, ne donnent droit ni à un droit de vote, ni à des dividendes, ni à une part du produit de la liquidation et elles ne sont pas prises en considération pour l'établissement d'un quorum. En cas de revente, la société procédera suivant les dispositions de l'article dix.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés, révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital, ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Les gérants ont le droit, mais seulement collectivement et à l'unanimité, de déléguer partie de leurs pouvoirs à des fondés de pouvoirs et ou à des directeurs.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions ayant pour objet une modification des statuts pourront également être prises à la majorité simple du capital social. Les dispositions y afférentes des articles 194 et 199 de la loi sur les sociétés commerciales ne trouveront donc pas application.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 17.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Exceptionnellement, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre de l'an deux mille sept.

### Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

### Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme approximative de mille deux cents euros.

### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-4437 Soleuvre, 130, route de Differdange.

Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Pascal Collin, gérant de sociétés, né à Verdun (France), le 18 novembre 1961, demeurant à F-55120 Clermont-en-Argonne, 4, route d'Aubreville.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

Le notaire instrumentaire a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Collin, N. M. Martins Dos Santos, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 février 2007, Relation: EAC/2007/342. — Reçu 150 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 février 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007027572/272/130.

(070021904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

### Senior Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 77.467.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg, le jeudi 28 décembre 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

### Onzième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du lundi 2 mai 2005 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Sergio Vandt, en qualité d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration et Monsieur Onelio Piccinelli, en qualité d'Administrateur et décide de nommer, pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur;

- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

L'Assemblée décide de ne pas renommer, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., Luxembourg, en qualité de Commissaire et décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, la société FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2007.  
SENIOR INVESTMENTS S.A.  
D. Murari / J.-P. Fiorucci  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007027335/43/35.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08173. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070021531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

**SIFC Hotel Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: KRW 27.000.000,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 110.943.

In the year two thousand and six, on the twenty-eighth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of SIFC HOTEL DEVELOPMENT S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at Z.I. Bourmicht 10B, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number R.C.S. B110.943 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on September 23, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 204 of January 28, 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, dated September 14, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 2151 of November 17, 2006:

SIFC DEVELOPMENT HOLDING S.à r.l., private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at Z.I. Bourmicht 10B, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number R.C.S. B110.942 (the Sole Shareholder),

represented by Annick Braquet, with professional address in Mersch, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the share quotas in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of ten million Korean Won (KRW 10,000,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of seventeen million Korean Won (KRW 17,000,000.-) to twenty-seven million Korean Won (KRW 27,000,000.-) by the issuance of ten (10) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000.-) each, having the same rights as the existing share quotas;

2. Subscription and payment of the share capital increase mentioned under item 1 above;

3. Amendment of article 6 of the Articles in order to reflect the above changes;

4. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any lawyer or employee of Loyens Winandy to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued share quotas in the share register of the Company.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of ten million Korean Won (KRW 10,000,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of seventeen million Korean Won (KRW 17,000,000.-) to twenty-seven million Korean Won (KRW 27,000,000.-) by the issuance of ten (10) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000.-) each, having the same rights as the existing share quotas by way of a payment in cash amounting to ten thousand eight hundred forty-six United States Dollars and forty-five Cents (USD 10,846.45) being the equivalent of ten million four hundred eight thousand two hundred fifty-eight Korean Won (KRW 10,408,258.-) at the exchange of USD 1.- = KRW 959.60, of which ten million Korean Won (KRW 10,000,000.-) shall be allocated to the share capital account of the Company and four hundred eight thousand two hundred fifty-eight Korean Won (KRW 408,258.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.



*Subscription and payment*

The Sole Shareholder declares to subscribe for ten (10) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000.-) each, having the same rights as the existing share quotas, in the Company.

The aggregate amount of ten thousand eight hundred forty-six United States Dollars and thirty-five Cents (USD 10,846.35) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the article 6 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall read as follows:

« **Art. 6.** The corporate capital of the Company is fixed at twenty-seven million Korean Won (KRW 27,000,000.-) represented by twenty-seven (27) share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000.-) each.»

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any lawyer or employee of Loyens Winandy to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued share quotas in the share register of the Company.

*Estimate of costs*

For the purpose of the registration, the amount of ten million four hundred eight thousand two hundred fifty-eight Korean Won (KRW 10,408,258.-) is valued at EUR 8,542.72 (eight thousand five hundred and forty-two euros seventy-two cents).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,000.- (two thousand euros).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de SIFC HOTEL DEVELOPMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Z.I. Bourmicht 10B, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. B 110.943 (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 23 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 204 du 28 janvier 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 14 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 2151 du 17 novembre 2006:

SIFC DEVELOPMENT HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Z.I. Bourmicht 10B, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. B110.942 (l'Associé Unique),

représentée par Annick Braquet, avec résidence professionnelle à Mesch, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix millions de Won coréens (KRW 10.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de dix-sept millions de Won coréens (KRW 17.000.000,-) à un montant de vingt-sept millions de Won coréens (KRW 27.000.000,-), par l'émission de dix (10) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes;

2. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée au point 1. ci-dessus;

3. Modification de l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus;

4. Modification des livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus avec le pouvoir et l'autorité pour tout avocat ou employé de Loyens Winandy afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix millions de Won coréens (KRW 10.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de dix-sept millions de Won coréens (KRW 17.000.000,-) à un montant de vingt-sept millions de Won coréens (KRW 27.000.000,-), par l'émission de dix (10) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes par un apport en numéraire s'élevant à dix mille huit cent quarante-six dollars américains et quarante-cinq cents (USD 10.846,45) équivalant à dix millions quatre cent huit mille deux cent cinquante-huit Won coréens (KRW 10.408.258,-) au taux de change de USD 1,- = KRW 959,60, dont dix millions de Won coréens (KRW 10.000.000,-) seront alloués au compte capital social de la Société et quatre cent huit mille deux cent cinquante-huit Won coréens (KRW 408.258,-) seront alloués au compte prime d'émission de la Société.

*Souscription et paiement*

L'Associé Unique déclare souscrire dix (10) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-), ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes, dans la Société.

Le montant total de dix mille huit cent quarante-six dollars américains et trente-cinq cents (USD 10.846,35) est immédiatement à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à vingt-sept million de Won coréen (KRW 27.000.000,-) représenté par vingt-sept (27) parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréen (KRW 1.000.000,-) chacune.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout avocat ou employé de Loyens Winandy afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales de la Société nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société.

*Estimation des frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de dix millions quatre cent huit mille deux cent cinquante-huit Won coréens (KRW 10.408.258,-) est évalué à EUR 8.542,72 (huit mille cinq cent quarante-deux euros soixante-douze cents).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 2.000,- (deux mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 décembre 2006, vol. 440, fol. 56, case 6. — Reçu 85,43 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007027518/242/147.

(070021728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

**Aiggre Dutch Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 123.656.

*Extrait du contrat de cession de parts de la société daté du 29 décembre 2006*

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 29 décembre 2006, AIG EUROPEAN REAL ESTATE Sàrl, a transféré la totalité de ses parts détenues dans la société de la manière suivante:

- 500 parts sociales d'une valeur de 25,- euros chacune, à la société AIGGRE DUTCH HOLDING II Sàrl, avec siège social à 10B, Z.I. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Ainsi, les parts de la société AIGGRE DUTCH HOLDINGS S.à r.l. sont réparties de la manière suivante:

- AIGGRE DUTCH HOLDINGS II Sàrl: 500 parts

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007.

M. Torbick.

Référence de publication: 2007027570/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00772. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

**Athena Venture Capital Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 79.022.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille six, le trente novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Frédéric Sicchia, fondé de pouvoir, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais,

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ATHENA VENTURE CAPITAL HOLDING S.A., société de droit des Iles Vierges Britanniques, dont le siège social est Whickham's Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, IBC N ° 1033800,

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme ATHENA VENTURE CAPITAL HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 79.022, a été constituée suivant acte reçu le 3 novembre 2000, publié au Mémorial C numéro 429 du 11 juin 2001.

II.- Que le capital social s'élève actuellement à EUR 304.900,- (trois cent quatre mille neuf cents Euros) représenté par 3.049 (trois mille quarante-neuf) actions de EUR 100,- (cents Euros) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

IV.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société.

V.- Que son mandant en tant que liquidateur de la société déclare que l'activité de la société a cessé, que les dettes connues ont été payées ou provisionnées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au, à l'ancien siège social de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Sicchia, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 59, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007027590/211/45.

(070022365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

**Donegal Wind S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.346.

In the year two thousand six, on the eighteenth day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

HG RENEWABLE POWER PARTNERS L.P., a limited partnership, incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Alexander House, 13-15, Victoria Road, St Peter Port, Guernsey and registered with the Companies House (UK Trade Register) under number LP010721,

represented by Mr Jean-Marc Delcour, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in on December 18, 2006.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to enact the following:

I. HG RENEWABLE POWER PARTNERS L.P. is the only shareholder of DONEGAL WIND S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph elvinger, notary residing in Luxembourg, on May 5, 2006, registered with the Luxembourg trade and Company register under number B 116.346 (the Company);

II. The Company's share capital is presently set at twenty-five thousand euros (EUR 25,000.-) divided into one thousand (1,000) shares having a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each,.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Creation of ten classes of shares (Class A to and including Class J), and subdivision of the existing ordinary shares of the Company into the ten classes of shares.

2. Amendment and restatement of article 8 of the articles of association of the Company; and

3. Amendment and restatement of article 19 of the articles of association of the Company.

Now, therefore, the appearing parties, acting through their proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to create ten classes of shares in the share capital of the Company, which shall thereafter be divided into Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class F Class G, Class H, Class I and Class J shares, as follows:

Each class of shares will include one hundred (100) shares in the share capital of the Company;

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the meeting resolves to amend article 8 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows.

« **Art. 8.** The Company's capital is fixed at twenty-five thousand euros (EUR 25,000.-) represented by one hundred (100) Class A shares, one hundred (100) Class B, one hundred (100) Class C shares, one hundred (100) Class D shares, one hundred (100) Class E shares, one hundred (100) Class F shares, one hundred (100) Class G shares, one hundred (100) Class H shares, one hundred (100) Class I shares, and one hundred (100) Class J shares in registered form, each with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.»

*Third resolution*

The meeting furthermore resolves to amend article 19 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

« **Art. 19.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares and/or Class I Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.2% of the nominal value of the shares issued by the Company. After the payment of any such preferred dividends, all remaining income available for distribution in the Company, if any, shall be paid to the holders of Class J Shares.

In the case where there shall no longer be any Class J Shares outstanding in the Company, the holders of Class I Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class F, Class G and/or Class H Shares.

In the case where there shall no longer be any Class I Shares and Class J Shares outstanding in the Company, the holders of Class H Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class F and/or Class G Shares.

In the case where there shall no longer be any Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares outstanding in the Company, the holders of Class G Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the payment of any preferred dividends to the holders of Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, and/or Class F Shares.

In the case where there shall no longer be any Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares outstanding in the Company, the holders of Class F Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the payment of any preferred dividends to the holders of Class A, Class B, Class C, Class D and/or Class E.

In the case where there shall no longer be any Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares outstanding in the Company, the holders of Class E Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the payment of any preferred dividends to the holders of Class A, Class B, Class C and/or Class D.

In the case where there shall no longer be any Class E, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares outstanding in the Company, the holders of Class D Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the payment of any preferred dividends to the holders of Class A, Class B and/or Class C.

In the case where there shall no longer be any Class D, Class E, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares outstanding in the Company, the holders of Class C Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the payment of any preferred dividends to the holders of Class A, and/or Class B.

In the case where there shall no longer be any Class C, Class D, Class E, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares outstanding in the Company, the holders of Class B Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the payment of any preferred dividends to the holders of Class A.

In the case where there shall no longer be any Class B, Class C, Class D, Class E, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares outstanding in the Company, the holders of Class A Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the sole manager or, as the case may be, the board of managers;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.»

#### *Estimated costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately EUR 900.-

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing parties, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le dix-huitième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

HG RENEWABLE POWER PARTNERS L.P., un limited partnership constituée sous le droit du Royaume-Uni, dont le siège social est établi à Alexander House, 13-15, Victoria Road, St Peter Port, Guernsey et enregistrée au Companies House (register de commerce anglais) sous le numéro LP010721

Ici représentée par M<sup>e</sup> Jean-Marc Delcour, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de ce qui suit:

I. HG RENEWABLE POWER PARTNERS L.P. est le seul associé de Donegal Wind S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon acte de Maître Joseph elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 5 mai 2006, enregistrée au register de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.346 (la Société);

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) divisé en mille (1.000) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Création de dix classes de parts sociales (Classe A à Classe J), et subdivision des parts sociales existantes dans ces dix classes de parts sociales.

2. Modification de l'article 8 des Statuts de la Société; et

3. Modification de l'article 19 des Statuts de la Société.

Sur quoi, les parties comparantes, agissant par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de créer dix classes de parts sociales dans le capital social de la Société, qui sera désormais divisé en parts sociales de Classe A, Classe B, Classe C, Classe D, Classe E, Classe F, Classe G, Classe H, Classe I and Classe J.

Chaque classe de parts sociales comprendra cent (100) dans le capital social de la Société.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée générale décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à 25.000,- euros (EUR 25.000,-) représenté par cent (100) parts sociales de classe A, cent (100) parts sociales de classe B, cent (100) parts sociales de classe C, cent (100) parts sociales de classe D, cent (100) parts sociales de classe E, cent (100) parts sociales de classe F, cent (100) parts sociales de classe G, cent (100) parts sociales de classe H, cent (100) parts sociales de classe I, and cent (100) parts sociales de classe J, nominatives, d'une valeur nominale de 25,- euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de plus de modifier l'article 19 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 19.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la

Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Les détenteurs de parts sociales de classe A, classe B, classe C, classe D, classe E, classe F, classe G, classe H et/ou classe I auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiels représentant 0,2% de la valeur nominale des parts sociales émises par la société. Après paiement de ces dividendes préférentiels, tous les profits restant disponibles, s'il y en a, seront payés aux détenteurs de parts sociales de classe J.

Au cas où il ne reste pas de parts sociales de classe J dans la Société, les détenteurs de parts sociales de classe I se verront délivrer le droit de recevoir tous les profits restant disponibles pour distribution, s'il y en a, après paiement au pro rata du dividende préférentiel aux détenteurs de classe A, classe B, classe C, classe D, classe E, classe F, classe G and/ or classe H Shares.

Au cas où il ne reste pas de parts sociales de classe I et de classe J dans la Société, les détenteurs de parts sociales de classe H se verront délivrer le droit de recevoir tous les profits restant disponibles pour distribution, s'il y en a, après paiement au pro rata du dividende préférentiel aux détenteurs de classe A, classe B, classe C, classe D, classe E, classe F, and/or et/ou de classe G.

Au cas où il ne reste pas de parts sociales de classe H, de classe I et de classe J dans la Société, les détenteurs de parts sociales de classe G se verront délivrer le droit de recevoir tous les profits restant disponibles pour distribution, s'il y en a, après paiement au pro rata du dividende préférentiel aux détenteurs de classe A, classe B, classe C, classe D, classe E, et/ou de classe F.

Au cas où il ne reste pas de parts sociales de classe G, de classe H, de classe I et de classe J dans la Société, les détenteurs de parts sociales de classe F se verront délivrer le droit de recevoir tous les profits restant disponibles pour distribution, s'il y en a, après paiement au pro rata du dividende préférentiel aux détenteurs de classe A, classe B, classe C, classe D et/ou de classe E.

Au cas où il ne reste pas de parts sociales de classe F, de classe G, de classe H, de classe I et de classe J dans la Société, les détenteurs de parts sociales de classe E se verront délivrer le droit de recevoir tous les profits restant disponibles pour distribution, s'il y en a, après paiement au pro rata du dividende préférentiel aux détenteurs de classe A, classe B, classe C et/ou de classe D.

Au cas où il ne reste pas de parts sociales de classe E, de classe F, de classe G, de classe H, de classe I et de classe J dans la Société, les détenteurs de parts sociales de classe D se verront délivrer le droit de recevoir tous les profits restant disponibles pour distribution, s'il y en a, après paiement au pro rata du dividende préférentiel aux détenteurs de classe A, classe B et/ou de classe C.

Au cas où il ne reste pas de parts sociales de classe D, de classe E, de classe F, de classe G, de classe H, de classe I et de classe J dans la Société, les détenteurs de parts sociales de classe C se verront délivrer le droit de recevoir tous les profits restant disponibles pour distribution, s'il y en a, après paiement au pro rata du dividende préférentiel aux détenteurs de classe A et/ou de classe B.

Au cas où il ne reste pas de parts sociales de classe C, de classe D, de classe E, de classe F, de classe G, de classe H, de classe I et de classe J dans la Société, les détenteurs de parts sociales de classe B se verront délivrer le droit de recevoir tous les profits restant disponibles pour distribution, s'il y en a, après paiement au pro rata du dividende préférentiel aux détenteurs de classe A.

Au cas où il ne reste pas de parts sociales de classe B, de classe C, de classe D, de classe E, de classe F, de classe G, de classe H, de classe I et de classe J dans la Société, les détenteurs de parts sociales de classe A se verront délivrer le droit de recevoir tous les profits restant disponibles pour distribution, s'il y en a.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant unique ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.»

#### *Coûts*

le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte est évalué à environ EUR 900,-

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est dressé en langue anglaise, suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, le mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: J.-M. Delcour, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 27 décembre 2006, vol. 440, fol. 46, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007027501/242/217.

(070021466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

**Eurofeed Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 41.089.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 29 décembre 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Cinquième résolution*

Le mandat des administrateurs expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer, pour un terme de -1- (un) an, les administrateurs suivants:

- Gian Luca Ghini, avocat, demeurant au 10, Piazza Tini, 47891 Dogana, République de Saint Marin
- Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, demeurant au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- Davide Murari, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

Le mandat ainsi conféré aux administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

Le mandat du Commissaire aux Comptes expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de ne pas renommer Vincent Thill, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg et de nommer, pour un terme de -1- (un) an, FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, en tant que Commissaire.

Le mandat ainsi conféré au Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

*Le Conseil d'Administration*

J.-P. Fiorucci / D. Murari

Référence de publication: 2007027344/43/28.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA09054. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

**Centenary Holdings, Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 7.539.

*Extrait de la résolution adoptée par les Membres du Conseil d'Administration  
de la société du 1<sup>er</sup> août 2006*

«Il en résulte que la démission de Monsieur Anthony Richard Attwood est acceptée et que Monsieur Bernard Olivier de 9, rue Sainte Zithe, Luxembourg est nommé administrateur de la société avec effet au 1<sup>er</sup> août 2006.»

CENTENARY HOLDINGS S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007027585/2778/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01305. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.